# MAIRIE DE FLEVY

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 29 Mars 2014

**Présents :** MM. HOSCHAR – AUBURTIN – BERRAR – BIRE – COMBELLES – HENRY – IGNATOWICE – LE COQ -
MMES GENCO – HUSSON – KIMMEL – LALLIER – MORBY – PEGORARO - RENAUD

## ELECTION DU MAIRE

Procès-verbal ci-après.

## 2346 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre des Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal de Conseil Municipal.

Il vous est proposé la création de 2 postes d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité**, la création de 2 postes d'Adjoints au Maire.

## ELECTION DES ADJOINTS

Procès-verbal ci-après.

## 2347 – INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, que la commune compte une population municipale totale de 577 habitants ;

Entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**, et avec effet à la date d'installation du Conseil Municipal, soit au 29 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et Adjoints à :

| | |
|---|---|
| Maire : | 31 % de l'indice 1015 |
| 1er Adjoint : | 8.25 % de l'indice 1015 |
| 2ème Adjoint : | 8.25 % de l'indice 1015 |

Il est précisé que cette délibération est prise sans que les intéressés aient pris part au vote des indemnités les concernant.

## 2348 - ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES REPRESENTANTS AUX INSTANCES EXTRA-COMMUNALES

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'élire des délégués pour représenter la commune dans les différents Syndicats auxquels elle adhère.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ELIT pour le représenter :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA RIVE DROITE (SIAS)**

2 Délégués titulaires : HOSCHAR Jacky - LALLIER Solange
1 Délégué Suppléant : MORBY Corinne

**SIVOM DES CANTONS DE VIGY ET MONTIGNY NORD**

2 Délégués titulaires : BERRAR Jean-Claude - LALLIER Solange
1 Délégué suppléant : AUBURTIN Christian

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES DE TALANGE**

2 Délégués titulaires : BIRE Joël - COMBELLES Eric

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE DU PAYS MESSIN**

Délégué titulaire : BERRAR Jean-Claude
Délégué suppléant : HUSSON Astride

**COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS)**

1 Délégué élu : HUSSON Astride
1 Délégué agent : PATRY Danielle

**ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE ET ORCHESTRE D'HARMONIE**

Représentants : HOSCHAR Jacky - LE COQ Xavier - KIMMEL Marion

**SECURITE ROUTIERE**

1 Correspondant : COMBELLES Eric

**DEFENSE**

1 Correspondant : HENRY Alan
(Vote à l'unanimité)

## 2349 – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions municipales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, il est décidé, dans les conditions fixées par l'article L 2121-22 du code des collectivités territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du Conseil qui y siègeront.

**Affaires Scolaires**

Jacky HOSCHAR - Jean-Claude BERRAR - Astride HUSSON - Marion KIMMEL- Corinne MORBY

**Salle des Fêtes**

Jacky HOSCHAR - Patricia PEGORARO - Christian AUBURTIN - Astride HUSSON - Xavier LE COQ

**Urbanisme**

Jacky HOSCHAR - Jacques IGNATOWICE - Jean-Claude BERRAR - Hélène GENCO - Solange LALLIER

**Travaux**

Jacky HOSCHAR - Jacques IGNATOWICE - Jean-Claude BERRAR - Eric COMBELLES - Hélène GENCO - Solange LALLIER - Sophie RENAUD

**Forêt - Terrains – Chasse**

Jacky HOSCHAR - Jacques IGNATOWICE - Joël BIRE - Marion KIMEL - Xavier LE COQ

**Sécurité**

Jacky HOSCHAR - Christian AUBURTIN - Eric COMBELLES - Alan HENRY - Xavier LE COQ - Sophie RENAUD

**Jeunes – Communication**

Jacky HOSCHAR - Patricia PEGORARO - Jean-Claude BERRAR - Alan HENRY- Corinne MORBY

**Fêtes – Cérémonies – Culture**

Jacky HOSCHAR - Patricia PEGORARO - Christian AUBURTIN - Astride HUSSON - Hélène GENCO - Sophie RENAUD

(Vote à l'unanimité)

## 2350 – DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le Maire expose à l'assemblée que le Code des Marchés Publics fixe la composition de la commission d'appel d'offre, ainsi que le mode de scrutin.

Il précise que la commission est notamment composée, en ce qui concerne les communes de moins de 3 500 habitants, par le Maire (ou par son représentant) et de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal.

Ont été élus par le Conseil Municipal :

| **TITULAIRES** | **SUPPLEANTS** |
|---|---|
| GENCO Hélène | LE COQ Xavier |
| HENRY Alan | RENAUD Sophie |
| Eric COMBELLES | BIRE Joël |

Le Maire,